

A.D. MENUISERIE

Société à responsabilité limitée au capital de 74000€
Siège social : 15 rue du Marchais – 45300 BOUILLY-EN-GATINAIS
478 790 892 RCS ORLÉANS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE 25 AVRIL,

Au siège social,

LA SOUSSIGNEE :

- **La société HMB**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 985 028 547, ayant siège social 24 Rue du Chêne Volage – 45460 LES BORDES, légalement représentée par son Président Monsieur Hervé BOUFFARD (ci-après, l'« *Associé Unique* »),

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Modification de l'article 7 – Capital des statuts de la Société,
- Remplacement du Gérant,
- Transfert du siège social,
- Modification de l'article 5 – Siège Social des statuts de la Société,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 - CAPITAL

Connaissance prise de la cession de parts sociales intervenue entre :

- d'une part, Monsieur Alain DELEGER, né le 25 mai 1964 à SAINT JUNIEN (87000), de nationalité française, demeurant au 15 Rue du Marchais – 45300 BOUILLY EN GATINAIS
- et, d'autre part, la société HMB, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 985 028 547, ayant siège social 24 Rue du Chêne Volage – 45460 LES BORDES,

aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 avril 2024, l'Associé Unique décide de modifier comme suit l'Article 7 – Capital des statuts de la Société, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

« ARTICLE 7 - CAPITAL »

Le Capital Social est fixé à SOIXANTE QUATORZE MILLE EUROS (74.000 euros). Il est divisé en 7.400 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 7400, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société HMB. »

DEUXIEME DECISION – REMPLACEMENT DU GERANT

Prenant acte de la démission de Monsieur Alain DELEGER de ses fonctions de Gérant le 25 avril 2024, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Monsieur Alain DELEGER :

- Monsieur Hervé BOUFFARD, né le 2 août 1967 à Courtalain (28), de nationalité française, demeurant 24 Rue du Chêne Volage – 45460 LES BORDES,

pour une durée indéterminée à effet du 25 avril 2024.

Monsieur Hervé BOUFFARD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Hervé BOUFFARD est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Hervé BOUFFARD représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Hervé BOUFFARD a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 15 Rue du Marchais - 45300 BOUILLY-EN-GATINAIS à l'adresse suivante : 17 Rue du Marchais - 45300 BOUILLY-EN-GATINAIS, à compter du 25 avril 2024.

**QUATRIEME DECISION – MODIFICATION CORRELATIVE
DES STATUTS**

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 5 - Siège social

*Le siège social de la Société est fixé à :
BOUILLY EN GATINAIS (45300)- 17 rue du Marchais »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION – POUVOIRS

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de la Société.

La société HMB
Représentée par M. Hervé BOUFFARD
Associé Unique
(signature)



Monsieur Hervé BOUFFARD
Gérant
*(signature précédée de la mention "bon pour acceptation
des fonctions de Gérant")*

*"Bon pour acceptation
des fonctions de
Gérant"*

